



L'APF poursuit son engagement contre la maltraitance

Engagée depuis de nombreuses années dans la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance, l'APF franchit une étape supplémentaire. Le 15 juin dernier, elle a co-organisé une journée d'étude sur ce thème aux côtés du Ministère des Affaires sociales et de la Santé, de l'ADF *, de la FEHAP *, de la Haute Autorité de Santé et de l'UNAF * avec pour objectif d'impulser une politique publique de lutte contre la maltraitance. L'enjeu est de taille !

Toute personne adulte en état de vulnérabilité du fait de la maladie, l'avancée en âge, le handicap ou la situation sociale, est susceptible aujourd'hui en France d'être victime de maltraitance. Que cette maltraitance soit active c'est-à-dire physique, morale, sexuelle ou financière ou qu'elle soit plus insidieuse, passive, c'est-à-dire systémique ou organisationnelle. Sous-estimé, mal mesuré, peu visible hors d'événements à forts retentissements médiatiques, parfois encore marqué par le tabou, le phénomène de maltraitance mérite d'être mieux connu.

Un point sur les connaissances, les travaux de recherche et les politiques publiques pour élaborer ensuite avec des acteurs engagés en ateliers restreints des propositions concrètes destinées à faire progresser les politiques publiques de protection des personnes vulnérables, et des jalons possibles pour son déploiement dans la société et dans les institutions. C'était le programme de cette journée d'étude.

«Au-delà des outils et des méthodes sur lesquels les participants ont pu réfléchir et travailler, cette journée était destinée à tracer la voie d'une véritable ambition de société pour l'effectivité du respect des droits fondamentaux de tout être humain », déclare Linda Aouar, conseillère en affaires juridiques à l'APF.

Créer les conditions d'une société plus respectueuse des personnes, vigilante et mieux organisée pour être à leurs côtés, engagée pour le respect de leur dignité et de leurs droits : le défi est immense ! Il s'agit en effet de renforcer tous les dispositifs de prévention et de lutte contre la maltraitance des adultes vulnérables par une politique publique qui

n'abolisse ni le droit au risque, ni la pleine reconnaissance de l'autonomie de choix et de jugement des personnes.

«Satisfaits de la méthodologie participative et de la qualité des contributions, de nombreux participants nous ont manifesté leur envie de contribuer au-delà de cette journée fédératrice. À ce titre, une dynamique de réseau sur tout le territoire va pouvoir se mettre en place à l'initiative des organisateurs pour créer un collectif d'acteurs mobilisés», se félicite Linda Aouar.

À suivre également : la rédaction d'une feuille de route à porter pour une politique publique de lutte contre la maltraitance, à partir des contributions des ateliers.

Cette mobilisation de l'APF est d'actualité puisque la Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a annoncé lors de la séance des questions au Gouvernement du 26 juillet dernier, une stratégie nationale de lutte contre la maltraitance avec un plan d'actions qui sera présenté au second semestre 2018.

* ADF : Assemblée des Départements de France

* FEHAP : Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs

* UNAF : Union Nationale des Associations Familiales

Source : Pôle Communication et relations avec les publics - APF